

VILLE D'ARBOIS

DEPARTEMENT DU JURA

DEL 26.03.31-20

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2026

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<u>PRÉSENTS</u> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	
	<u>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</u> : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie
	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u> : M. TAUBATY Christian

DÉLIBÉRATION N° 20 :

Convention de partenariat pour le développement éolien sur le territoire Cœur du Jura : nomination des membres du Comité Stratégique et du Groupe de Travail intercommunal

VU, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n°2015-992 du 17 août 2015,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2253-1,

VU, le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2221-1-3,

VU la convention de partenariat en date du 14 février 2023 et son projet d'avenant n°1,

Madame la Maire rappelle que la commune a adhéré et a signé la convention de partenariat en date du 14 février 2023 pour le développement d'un parc éolien collectif et citoyen sur le territoire des membres de la convention. 14 communes et la Communauté de Communes Arbois-Poligny Salins Cœur du Jura ont adhéré à cette convention.

.../...

Cette convention de partenariat organise le projet éolien en 5 phases chronologiques et définit plusieurs organes de gouvernance :

- Le principal, le **Comité Stratégique**, réunit l'ensemble des communes signataires, la communauté de communes, la SEM EnR Citoyenne et la SEM SIPEnR.

Par le biais de ce comité, toutes les décisions majeures du projet, ainsi que le passage d'une phase à l'autre, devront être adoptées à la majorité des deux tiers des membres.

- **Un Groupe de Travail Intercommunal (GTI)** dont les missions sont :
 - d'assurer la relation entre le projet et le territoire (les communes, mais aussi tout acteur du territoire) afin de partager tout retour ou toute sollicitation au sein du groupe de travail intercommunal et,
 - d'alimenter la réflexion du comité stratégique en travaillant sur des sujets directement liés au projet.

Pour les besoins de cette convention, doivent dès à présent être désignés :

- Pour le comité stratégique : un représentant de la Commune et un suppléant,
- Pour le groupe de travail intercommunal : un représentant de la Commune, différent des représentants désignés pour le comité stratégique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE DESIGNER, pour le Comité Stratégique :**
 - Mme DEPIERRE Valérie comme titulaire
 - M. JAILLET comme suppléant
- **DE DESIGNER, pour le Groupe de Travail intercommunal :**
 - Mme LAMY Alice

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Christian TAUBATY

Publication le : 10/04/2026